

PROGRAMME DE SOUTIEN
AUX **ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**
INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET
MÉTROPOLITAINS

2017

FORMULAIRE

- Volet 1. Événements sportifs internationaux
- Volet 2. Événements sportifs nationaux
- Volet 3. Événements sportifs métropolitains

Montréal 

Service de la diversité sociale et des sports

1. Identification de l'organisme

Organisme

Nom légal ⁴ : _____ Statut juridique : _____

Date d'incorporation : _____ No d'entreprise du Québec (NEQ) : _____

No d'enregistrement à titre d'organisme de charité (Revenu Canada) : _____

Industrie Canada
No de la société : _____ No d'entreprise : _____

Nom du répondant (Organisme) : _____ Fonction : _____

Siège social

Adresse : _____ Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____

Correspondance (si différente)

Adresse : _____ Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____

Communication

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____ Site Internet : _____

Si vous avez déjà reçu une aide financière de la Ville de Montréal, veuillez indiquer votre numéro de fournisseur (6 chiffres).

Numéro de fournisseur avec la Ville de Montréal : _____

⁴ Le nom indiqué doit correspondre à celui inscrit auprès des autorités légales et au fichier des fournisseurs de la Ville de Montréal.

2. Identification de l'événement

Nom de l'événement : _____

Discipline(s) sportive(s) : _____

Date(s) : du : _____ au : _____
jour / mois / année jour / mois / année

Localisation de l'événement : site(s) et adresse(s) :

3. Choix du volet et de la date de dépôt

Volets

1. Événements sportifs internationaux
 2. Événements sportifs nationaux
 3. Événements sportifs métropolitains

Date limite de dépôt

- 1^{er} décembre 2016 – 16h
 30 mars 2017 – 16h
 15 août 2017 – 16h

4. Soutien financier demandé

_____ \$

Note : inclure la somme demandée dans le budget prévisionnel de l'événement ou de la candidature.

5. Objectifs mesurables

Remplir uniquement les cases correspondant au volet pour lequel vous effectuez une demande de contribution financière.

5.1. Objectifs généraux

Nombre d'athlètes/participants attendus
Durée de l'événement (nombre de jours)

Récurrence de l'événement :

Annuel Récurent Ponctuel

Nombre de récurrences / éditions : _____ Année de la 1^{re} édition : _____

Niveau de sanction :

International National Provincial Aucune

Calibre des athlètes :

Espoir	<input type="text"/>	Junior	<input type="text"/>	Autre	<input type="text"/>
Senior	<input type="text"/>	Maître	<input type="text"/>		

Calibre de la compétition :

Volet international

Mondiale	<input type="text"/>	Continentale	<input type="text"/>
Internationale	<input type="text"/>	Invitation	<input type="text"/>

Volet métropolitain

Internationale / Invitation	<input type="text"/>	Provinciale	<input type="text"/>	Île de Montréal	<input type="text"/>
Interprovinciale	<input type="text"/>	Grand Montréal	<input type="text"/>		

Nombre de spectateurs attendus : _____

Télédiffusion (auditoire prévu) : _____ Webdiffusion (auditoire prévu) : _____

Nombre d'objectifs atteints du Programme : _____

Type d'événement :

Homme	<input type="text"/>	Femme	<input type="text"/>	Mixte	<input type="text"/>
Compétitif	<input type="text"/>	Participatif	<input type="text"/>	Sport émergent	<input type="text"/>
Unisport / Unidisciplinaire	<input type="text"/>	Multisport / Multidisciplinaire	<input type="text"/>	Sport adapté / handisport	<input type="text"/>

5.2. Objectifs spécifiques⁵

Objectifs spécifiques mesurables – Événement d'envergure internationale	Quantité
Nombre de pays participants	
Préciser lesquels ⁶ :	
Nombre d'équipes ou de clubs participants	
Proportion des athlètes provenant de l'extérieur du Canada	%

Objectifs spécifiques mesurables – Événement d'envergure nationale	Quantité
Nombre de provinces et territoires participants	
Préciser lesquels ⁷ :	
Nombre d'équipes ou de clubs participants	
Proportion des athlètes provenant de l'extérieur du Québec	%
Proportion des athlètes provenant de l'extérieur du Canada (s'il y a lieu)	%

⁵ S'il s'agit d'événements de sports adaptés, émergents ou à plus faible attraction, vous devez fournir les informations sur la pratique sportive concernée : le bassin d'athlètes potentiels, leur provenance, la participation aux éditions précédentes ou à des événements comparables (ex.: rapports d'activités, bilans d'événement, statistiques de participation, etc.).

⁶ Au besoin, annexer une liste.

⁷ Au besoin, annexer une liste.

Objectifs spécifiques mesurables – Événement d’envergure métropolitaine	Quantité
Nombre d’arrondissements ou de villes de l’île de Montréal d’où proviennent les participants (veuillez annexer la liste des arrondissements et des villes)	
Nombre de clubs ou d’équipes qui proviennent de l’île de Montréal	
Nombre total de clubs ou d’équipes	
Proportion de participants provenant de l’agglomération de Montréal	%
Proportion de participants provenant de l’extérieur du Canada	%

6. Description de l’événement

6.1. Plan d’affaires

Veillez annexer un plan d’affaires concis avec votre demande. Le plan doit contenir les renseignements suivants sur l’événement : description, historique, déroulement, programmation, logistique, opérations de communication et de promotion, composition du comité organisateur, télédiffusion, retombées médiatiques des années antérieures (s’il y a lieu), legs prévus, développement durable, pratiques inclusives, etc.

6.2. Adéquation avec les objectifs du Programme

Veillez annexer une brève justification pour chacun des objectifs énumérés à la page 1 du Programme.

7. Contribution globale de l’Administration montréalaise

Veillez annexer en détail toutes les ressources (financières, humaines, matérielles, expertise, communications, etc.) consenties ou en voie d’être consenties par l’Administration montréalaise (la Ville de Montréal, ses 19 arrondissements et les 15 villes de l’île de Montréal), en soutien à la réalisation de l’événement.

8. Prévisions budgétaires

Vous pouvez fournir les prévisions budgétaires de l’organisation de l’événement sous une autre forme en annexe. Cependant, l’information demandée au tableau ci-dessous doit y figurer clairement.

Revenus

Contributions anticipées					
Fédéral					
Sport Canada	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Fédération sportive	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Développement économique Canada	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Autre :	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Provincial					
MELS	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Tourisme Québec	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Secrétariat à la région métropolitaine	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Fédération sportive	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Autre :	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Municipal					
Ville de Montréal	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Arrondissement (s) :	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Tourisme Montréal	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Autre :	<input type="checkbox"/>	Prévues	<input type="checkbox"/>	Confirmées	\$
Total partiel					\$
Revenus autonomes					
Vente – billetterie et entrées					\$
Vente – concessions alimentaires (boissons, nourriture, etc.)					\$
Vente – produits dérivés (t-shirts, casquettes, programmes, etc.)					\$
Campagne de financement					\$
Inscriptions					\$
Dons					\$
Commandites en argent					\$
Commandites en biens et services					\$
Autre :					\$
Autre :					\$
Total partiel					\$
TOTAL DES REVENUS ANTICIPÉS :					\$

Dépenses

Dépenses admissibles⁸	
Utilisation d'un (de) plateau(x) sportif(s), de salles et du domaine public ⁹	\$
Assurances	\$
Permis, autorisations et sanctions	\$
Marketing (communication, promotion, publicité)	\$
Opérations (matériel, équipement, logistique, aménagement, santé, sécurité, bénévoles, personnel technique)	\$
Frais des officiels (déplacement vers le plateau de compétition; nourriture offerte sur les plateaux de compétitions, salaire des arbitres)	\$
Autre :	\$
Autre :	\$
Total partiel	\$

⁸ Les taxes applicables, les frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds ou le secteur privé ne sont pas admissibles.

⁹ La perte de revenus due à l'utilisation des plateaux sportifs n'est pas admissible.

Dépenses non admissibles	
Administration (comptabilité, juridique, etc.)	\$
Ressources humaines (employés, consultants, etc.)	\$
Protocole (accueil de dignitaires / experts / délégués, prix, récompenses, cadeaux, frais de représentation)	\$
Frais d'hôtel des arbitres ; frais de déplacement des intervenants payés par l'organisme, incluant les arbitres et les athlètes	
Achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'événement	
Technologies de l'information (téléphonie, Internet, etc.)	
Autre :	\$
Autre :	\$
Total partiel	\$
TOTAL DES DÉPENSES ANTICIPÉES :	
	\$
SOLDE (REVENUS – DÉPENSES) :	
	\$

9. Documents à remettre à la Ville

9.1. Les documents suivants doivent être annexés au présent formulaire :

- Lettres patentes de l'organisme.
- Résolution du conseil d'administration ou écrit officiel du détenteur des droits désignant l'organisme comme organisateur de l'événement.
- Résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant le dépôt de la demande et désignant une personne responsable pour signer tout engagement relatif à celle-ci (ci-après désignée le « Répondant »).
- Confirmation écrite des organismes concernés garantissant que les installations, les équipements, le matériel et les lieux utilisés sont disponibles, adéquats, sécuritaires et aptes à la tenue de l'événement.
- Autorisations, sanctions et permis requis pour la tenue de l'événement.
- Prévisions budgétaires de l'événement (si non présentées dans le formulaire).
- Preuve d'assurance applicable à la tenue de l'événement.
- Le bilan financier ou les états financiers de l'édition précédente de l'événement.
- Plan d'affaires concis.
- Adéquation avec les objectifs du Programme.
- Contribution globale de l'Administration montréalaise.
- Liste des inscriptions ou résultats de la compétition, faisant la preuve du nombre minimum de participants et de la provenance des participants :
 - Volet international et national : démontrer la proportion des participants selon le pays, la province ou l'état, selon les critères spécifiques d'admissibilité;
 - Volet métropolitain : démontrer la présence de participants en provenance d'au moins 17 arrondissements ou villes de l'agglomération de Montréal.

9.2. Les documents suivants doivent être envoyés au Service de la diversité sociale et des sports à l'adresse indiquée à la section 12 du formulaire, au plus tard 60 jours après la tenue de l'événement :

- Rapport final de l'événement : faits saillants, résultats obtenus aux objectifs mesurables, nombre de participants, nombre de pays représentés, nombre de spectateurs et de téléspectateurs, télédiffusion, opérations de communication et de promotions réalisées, activités publiques organisées, difficultés rencontrées, problèmes survenus, etc.
- Bilan financier ou les états financiers de l'événement.
- Factures : sanctions, permis, assurances, location d'installations, matériel promotionnel, achat d'équipements, etc.

10. Obligations et engagement

En considération de l'aide financière accordée par la Ville de Montréal, l'organisme bénéficiaire s'engage à :

- Utiliser cette somme pour réaliser l'événement pour lequel la présente demande a été soumise à la Ville de Montréal, en vertu des présentes.
- Aviser promptement le représentant autorisé de la Ville de Montréal assigné à l'événement (ci-après appelé le « Représentant ») de toute modification à sa raison sociale, son statut juridique ou ses coordonnées ou tout changement de son Répondant et des coordonnées de celui-ci.
- Aviser promptement le Représentant de tout changement d'importance à l'événement pour lequel une aide financière a été demandée.
- Mentionner la participation financière de la Ville de Montréal dans l'organisation de l'événement en apposant sa signature dans les documents et outils promotionnels relatifs à l'événement, dans le respect des normes en vigueur. Le logotype de la Ville de Montréal et ses normes d'utilisation sont accessibles sur le portail Internet de la Ville : **ville.montreal.qc.ca**.
- Inviter, au moins dix jours ouvrables à l'avance, la Ville de Montréal à participer aux activités publiques afférentes à l'événement (conférence de presse, cérémonie d'ouverture ou de remise de médailles, etc.).
- Respecter le protocole de visibilité de la Ville concernant les événements sportifs soutenus par le Programme, lequel est disponible sur le portail Internet de la Ville de Montréal à l'adresse du Programme : **ville.montreal.qc.ca/evenementssportifs**.
- Se conformer à toutes les normes et lois et à tous les règlements applicables à l'événement.
- Être en règle avec toutes les autorités publiques et sportives concernées.
- Organiser l'événement en répondant aux plus hauts standards d'éthique professionnelle et sportive.
- Payer aux paliers de gouvernements et aux organismes concernés les impôts et les taxes, tout en obtenant les permis ainsi que les droits prescrits pour la réalisation de l'événement.
- Ne pas diffuser, publier ou exposer publiquement un avis, un symbole ou un signe comportant une forme de discrimination ou émettre une autorisation à cet effet.
- Prendre fait et cause pour la Ville de Montréal, ses représentants, ses mandataires et ses employés dans toute poursuite découlant directement ou indirectement de la présente entente ou de l'événement organisé par l'organisme et les indemniser de tout jugement en capital, intérêt et frais prononcé contre eux.
- Garantir à la Ville de Montréal que sa réputation ne sera pas entachée en raison de la tenue de l'événement.
- Maintenir à jour son inscription dans le fichier des fournisseurs de la Ville de Montréal (portail Internet : **ville.montreal.qc.ca/fournisseurs**).

- Détenir une police d'assurance responsabilité civile offrant la protection indiquée par les représentants de la Ville de Montréal pour les blessures corporelles et les dommages matériels. Cette police d'assurance doit provenir d'une compagnie ayant son siège social ou un bureau au Québec. La police d'assurance doit être en vigueur durant les 10 jours précédant l'événement, pendant la tenue de l'événement ainsi que pendant les 10 jours suivant la fin de l'événement. Elle doit aussi comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée de l'organisme. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée sans un avis écrit de l'assureur à la Ville d'au moins cinq jours ouvrables avant la tenue de l'événement. L'organisme doit remettre au Représentant de la Ville, au moins 15 jours ouvrables avant la tenue de l'événement, des copies de la police d'assurance et de l'avenant.
- Souscrire et maintenir en vigueur, auprès de compagnies d'assurances ayant leur siège social ou un bureau au Québec, toutes les autres polices d'assurance nécessaires à la tenue de l'événement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, accordant la protection indiquée par les autorités qui les exigent. Ces polices doivent comporter un avenant stipulant qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville. L'organisme doit remettre une copie de ces polices d'assurance et des avenants au Représentant de la Ville, au moins 15 jours ouvrables avant la tenue de l'événement.
- Se conformer, en tout point, à la Politique de gestion contractuelle que la Ville de Montréal a adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, laquelle est disponible sur son portail Internet à l'adresse du Programme : ville.montreal.qc.ca/evenementssportifs.
- Permettre aux représentants de la Ville de vérifier, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, ses livres et documents comptables et leur remettre, sur simple demande, copie des pièces justificatives leur permettant de s'assurer de l'utilisation de la somme versée pour réaliser l'événement visé.
- Si le cumul des contributions financières que la Ville verse à l'organisme est de 100 000 \$ et plus au cours d'une même année civile, remettre au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), des états financiers vérifiés, approuvés et signés par l'organisme au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son année financière. Une copie des états financiers vérifiés annuels doit aussi être transmise au Représentant dans le même délai.

11. Engagement de l'organisme

Après avoir pris connaissance du présent Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, _____

(Nom de l'organisme)

certifie que les renseignements inscrits dans le formulaire et dans les documents fournis à l'appui de sa demande de soutien financier sont exacts et complets.

L'organisme s'engage, en signant la présente demande de soutien financier, à respecter toutes les obligations du Programme et de la présente demande de soutien financier.

L'organisme reconnaît que la Ville de Montréal ne s'engage en aucun cas à octroyer un quelconque soutien financier et qu'elle peut offrir un soutien financier inférieur à celui demandé dans la présente demande de soutien financier. Le montant du soutien financier accordé à l'organisme sera celui indiqué dans la résolution adoptée par l'instance compétente de la Ville de Montréal, le cas échéant.

Le Programme, la présente demande de soutien financier et la résolution adoptée par l'instance compétente de la Ville de Montréal constitueront ensemble l'entente entre les parties.

EN FOI DE QUOI, par son Répondant, l'organisme a signé à Montréal

Nom de l'organisme

Nom du Répondant de l'organisme¹⁰

Signature du Répondant de l'organisme

Date (JJ / MM / AAAA)

¹⁰ Attention : le nom du signataire doit être le même que celui indiqué à la page 1 et désigné dans la résolution.

12. Renseignements et mode de transmission de la demande et des documents

Pour de plus amples renseignements, veuillez transmettre vos questions à l'adresse électronique suivante : evenements.sportifs@ville.montreal.qc.ca.

Le formulaire dûment rempli et signé par le Répondant de l'organisme, incluant les annexes de la section 9.1. pour les demandes reliées aux volets 1 à 3, doit être transmis électroniquement à l'adresse suivante :

evenements.sportifs@ville.montreal.qc.ca.

Un accusé de réception sera envoyé pour confirmer la réception de la demande par voie électronique.

La Ville peut exiger tout autre document visant à compléter la demande de soutien financier.

Tout avis ou document qui doit être transmis au Responsable par courrier doit être adressé comme suit :

Programme de soutien aux événements sportifs

Service de la diversité sociale et des sports

Ville de Montréal

801, rue Brennan, pavillon Prince, 4^e étage

Montréal (Québec) H3C 0G4

Calendrier des événements

La Ville produit un calendrier annuel des événements sportifs prévus à Montréal.

Si vous souhaitez publiciser votre événement, veuillez compléter la fiche événement ci-jointe.

FICHE ÉVÉNEMENT

Nom de l'événement :

Année de création (édition) :

Thème :

Type d'événement :

Brève description :

Date du début de l'événement :

Date de la fin de l'événement :

Lieu de l'événement :

Clientèle :

Coût d'entrée :

Renseignements
complémentaires :

Numéros de téléphone
(info ou réservation) :

Site Internet :

Organisme responsable :

Personne-ressource et
coordonnées
